

PROPOSITION DE CORRIGE

LOGO

Rectorat de Région
académique
ACADEMIE Z

Division du Personnel Enseignant du
Second degré

A

Mme Sabina B

Z, le 18 novembre 2020

Objet: Votre demande à bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence

Madame,

Votre courriel cité en référence où vous demandez à bénéficier d'une Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) a retenu toute mon attention.

Vous m'indiquez être âgée de 60 ans et être de santé fragile au regard du coronavirus.

Aux termes du décret et de la circulaire du 10 novembre 2020, la prise en charge spécifique des agents publics vulnérables peut être engagée à leur demande sur la base d'un certificat délivré par un médecin traitant. Le certificat n'est pas requis si et seulement si l'agent justifie remplir le critère d'âge mentionné à l'article 1 de la circulaire, à savoir 65 ans.

Comme vous ne remplissez pas cette condition d'âge, il vous appartient donc de nous faire parvenir un certificat de votre médecin traitant attestant que vous remplissez l'un des critères pathologiques de vulnérabilité édictés par cette circulaire.

Par ailleurs, pour être placé en Autorisation Spéciale d'Absence, il faut remplir deux autres conditions :

- ne pas avoir la possibilité de recourir totalement au télétravail ;
- ne pas pouvoir bénéficier des mesures de protection renforcées énumérées par le décret.

À ce propos, au sein de la Division du Personnel du second degré, des dispositions ont été prises pour que des personnels exercent en télétravail si la nature de leurs missions s'y prête. Dans le cas contraire, il leur est possible de travailler en présentiel avec les aménagements suivants, dans le respect des mesures barrières :

- Isolement du poste de travail, notamment par la mise à disposition d'un bureau individuel ;
- Adaptation des horaires d'arrivée et de départ ;
- Mise à disposition de masques de type chirurgical.

Ce n'est qu'en cas d'avis non conforme du médecin du travail sur la compatibilité des aménagements de poste avec la vulnérabilité de l'agent que la possibilité d'être placé en ASA sera étudiée.

Je ne peux donc, en l'état actuel de votre demande, y donner une suite favorable.

Restant à votre disposition pour des informations complémentaires, je vous prie d'agréer, Mme Sabrina B, mes sincères salutations.

Signature
Le chef de division